

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 octobre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1400)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**N<sup>os</sup> 2084 à 2098présenté par  
Mme Fraysse

-----

**ARTICLE 4**

Supprimer l'alinéa 5.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les régimes obligatoires de retraite ont pour principe de revaloriser les pensions par anticipation : avant 1987 selon une prévision d'évolution du salaire moyen, depuis 1987 selon une prévision d'inflation. Le salaire moyen augmentant en moyenne annuelle d'au moins 1,5 point de plus que les prix, cette désindexation a déjà eu pour effet de priver les retraités des gains de productivité dont les salariés bénéficient.

Au bout de 20 ans de retraite, le pouvoir d'achat des pensions décroche ainsi de 26 % par rapport au pouvoir d'achat des salaires. Ce mécanisme dont l'OCDE n'a pas manqué de s'inquiéter fait passer un nombre croissant de retraités sous le seuil de pauvreté, près de 10 % aujourd'hui, contre 4,7 % en 1997.

La loi de finance de la Sécurité sociale adoptée en 2008, sous le gouvernement Fillon, a décalé la revalorisation des pensions du 1<sup>er</sup> janvier au 1<sup>er</sup> avril. Le projet de loi inscrit un nouveau report au 1<sup>er</sup> octobre, qui affectera tous les allocataires d'une pension de retraite, si modeste soit-elle. Raison pour laquelle les auteurs en demandent la suppression.

Ces amendements identiques ont été déposés par 15 députés :

Adt n°	2084	de	Mme	Jacqueline Fraysse
Adt n°	2085	de	M.	André Chassaigne
Adt n°	2086	de	M.	Marc Dolez
Adt n°	2087	de	M.	François Asensi
Adt n°	2088	de	M.	Bruno Nestor Azerot
Adt n°	2089	de	Mme	Huguette Bello
Adt n°	2090	de	M.	Alain Bocquet
Adt n°	2091	de	Mme	Marie-George Buffet
Adt n°	2092	de	M.	Jean-Jacques Candelier
Adt n°	2093	de	M.	Patrice Carvalho
Adt n°	2094	de	M.	Gaby Charroux
Adt n°	2095	de	M.	Alfred Marie-Jeanne
Adt n°	2096	de	M.	Jean-Philippe Nilor
Adt n°	2097	de	M.	Nicolas Sansu
Adt n°	2098	de	M.	Gabriel Serville